



REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

CONTRIBUTIONS AUX TRAVAUX DE LA PREMIERE COMMISSION SUR LE THEME 2 : LES ARMES NUCLEAIRES ET AUTRES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

NEW YORK, LE 23 OCTOBRE 2025

Monsieur le Président,

Ma délégation s'aligne sur les déclarations du groupe arabe et du mouvement des non-alignés et à titre national, nous tenons à ajouter ce qui suit :

Depuis des décennies, l'existence des armes nucléaires et autres armes de destruction massive représente une menace sans précédent pour la survie de l'humanité. Comme les radiations, conséquences des armes nucléaires, les armes chimiques et biologiques sont également dangereuses pour l'environnement dans son ensemble et pourraient entraîner des perturbations des écosystèmes ainsi qu'une crise humanitaire majeure et mondiale.

A cet effet, Djibouti réaffirme son attachement à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi, nous condamnons l'emploi ou la menace d'emploi des ADM où qu'il ait lieu, par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances. Un tel acte va à l'encontre du droit international.

C'est pourquoi, nous soutenons l'élimination total des armes nucléaires et autres ADM et nous encourageons l'universalisation du TIAN et faisons appel à un consensus à la révision prochaine du TNP.

Par ailleurs, étant donné le risque que les radiations font peser sur la santé des femmes et des filles, nous soutenons le renforcement de leurs capacités dans le domaine du désarmement et appelons à leur pleine participation dans les processus de décision concernant toutes les questions liées au désarmement.

A cette occasion, nous saluons le rôle essentiel joué par l'UNIDIR pour ses initiatives de renforcement des capacités et son engagement à faciliter le dialogue international pour le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales par ses recherches.

Monsieur le Président,

Ma délégation saisit cette opportunité pour réaffirmer son soutien indéfectible au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), véritable pierre angulaire de la non-prolifération des ADM et de ses vecteurs. À cette occasion, nous réitérons notre appel à tous les États à soutenir la mise en œuvre du traité visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, mesure essentielle pour renforcer l'équilibre géopolitique et la confiance régionale et promouvoir ainsi la sécurité régionale et internationale.

Conscient des risques que représentent la disposition des substances biologiques et chimique par des acteurs non étatiques, Djibouti réaffirme son soutien total à la mise en œuvre universelle de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Nous insistons au renforcement de cette résolution par des mesures contraignantes.

Depuis, notre adhésion à la CIAC en 2003, avec la coopération de l'OIAC, nous avons pu renforcer notre capacité nationale à la lutte contre l'usage illégale des substances. Pour appuyer la mise en œuvre de nos engagements internationaux, nous avons mis en place une Autorité Nationale de Sécurité et de Sureté Nucléaires, Radiologiques, chimiques et Biologiques.

Monsieur le Président,

Ce 80^e anniversaire des Nations Unies, est l'occasion de renouveler notre détermination à promouvoir le désarmement, à renforcer la confiance et la coopération entre les nations pour pouvoir assurer aux générations futures un avenir fondé sur la paix, la sécurité et la dignité humaine.

Pour conclure, Djibouti salut le message du Secrétaire General de l'ONU dont nous faisons le nôtre : « ***L'avenir de l'humanité repose sur l'investissement dans les rouages de la paix, et non dans les rouages de la guerre*** ».

Merci pour votre attention.